

Structure d'intervention à la suite d'un événement tragique

Objectifs : accueillir, dépister, référer, éviter la contamination, retourner à la vie normale le plus tôt possible

En début d'année :

1. Chaque école forme un comité de coordination composé de la direction, du responsable d'école, de la responsable du service de garde, ainsi que d'un ou deux personnel non-enseignant (psychologue et psychoéducateur). Le psychologue agira à titre de coordonnateur de l'équipe en cas d'intervention-
2. Le coordonnateur s'assure de la mise à jour des documents dans le cartable d'intervention.
3. La direction convoque le comité de coordination qui se réunit pour réviser la structure et la chronologie des interventions à mettre en place à la suite d'un événement tragique.
4. Les membres de l'équipe-école décident de la façon dont ils souhaitent être contactés en cas d'événement tragique (chaîne téléphonique, courriel, etc.) et mentionne au comité s'ils sont volontaires à se joindre à l'équipe d'interventions, au besoin.

Événement tragique – Préparation à l'intervention :

La direction de l'école

1. Valide immédiatement les informations connues sur la situation auprès des autorités concernées. Au CRSSS, les gestionnaires à contacter sont _____ (Chibougamau-Chapais) et _____ (Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Radisson)
2. Contacte le coordonnateur du comité de coordination et la direction du Service de l'enseignement (la direction générale sera avisée au besoin);
3. Déclenche la chaîne de communication pour annoncer la nouvelle à tout le personnel et les stratégies mises en place. Tout le personnel est convoqué pour la rencontre.

La direction de l'école et le coordonnateur

- Convoquent rapidement une rencontre du comité de coordination;
- Évaluent le besoin de ressources, font les démarches nécessaires et en informent la direction du Service de l'enseignement.

Le comité de coordination

- S'assure que tout le personnel soit informé de la nouvelle avant l'arrivée des élèves (annonce par chaîne de communication ou rencontre)
- Analyse la situation :
 - Personnes à risque (personnel et élèves)
 - Impact sur d'autres écoles ou groupes
 - Inventaire des besoins en suppléance et locaux
 - Priorités d'actions
 - Attention particulière à l'enseignante titulaire
- Prépare le plan de match pour la 1^{re} journée (rencontres, suppléance, locaux)
Prépare, au besoin, l'information à transmettre aux parents (approuvée par la direction d'école)

Le coordonnateur

- Forme son équipe d'intervention (professionnels., personnel de soutien, enseignants, etc.)
- Coordonne toutes les interventions sur le terrain

Événement tragique – L'intervention :

*Les différentes actions se font simultanément.

Auprès du personnel de l'école :

- ✓ Réunion générale du personnel avant l'arrivée des élèves
- ✓ Annonce de la nouvelle et du plan de match
- ✓ Au besoin, remise du message pour l'annonce aux élèves
- ✓ Accompagner les enseignants selon leurs besoins pour l'annonce aux élèves (seul, avec soutien, par quelqu'un d'autre)
- ✓ Consulter le personnel de soutien pour assurer des suivis à faire auprès de certains élèves le plus rapidement possible
- ✓ Aborder la question des rituels et de la gestion des effets personnels de la personne décédée au besoin

Demander aux enseignants, selon leurs capacités :

- ✓ D'être attentifs aux réactions des élèves et d'être vigilants par rapport à leurs besoins
- ✓ D'aider à identifier les élèves à risque
- ✓ De diriger les élèves plus éprouvés à l'équipe d'intervention

*Porter une attention particulière à la gestion des réseaux sociaux pour éviter les rumeurs ou les débordements

- ✓ 24-48 heures après : Rencontre de tout le personnel pour prendre le pouls. Une personne désignée par le comité d'intervention rencontre seulement le personnel de soutien, toujours pour prendre le pouls
- ✓ Le comité d'intervention devrait se rencontrer le lendemain et au besoin les jours suivants l'événement. Un bilan devra être fait lors de la dernière rencontre.

Auprès des élèves :

- ✓ Soutien personnalisé aux élèves plus affectés par la situation
- ✓ Les intervenants conservent des écrits des interventions individuelles réalisées auprès des élèves
- ✓ Retourner à la maison les élèves qui ne peuvent pas poursuivre leur journée scolaire malgré le soutien apporté
- ✓ La secrétaire d'école s'assure du retour en sécurité de ces élèves avec leurs parents

Auprès des parents :

La direction de l'école contacte le gestionnaire du CRSSS de son secteur pour coordonner les suivis à faire auprès des parents.

- ✓ Communiquer avec les parents pour connaître les modalités du retour à l'école de l'enfant endeuillé, comment l'enfant voit son retour à l'école et l'accompagnement souhaité
- ✓ Communiquer avec les parents endeuillés pour connaître les informations importantes concernant les rituels prévus et les tenir informés de ce qui se fait à l'école pour soutenir le personnel et les élèves
- ✓ Au besoin, faire parvenir à l'ensemble des parents une lettre ou des dépliants contenant des informations pertinentes reliées à la situation
- ✓ Faire un suivi téléphonique aux parents dont les enfants ont eu besoin d'un soutien particulier

En cas de besoin, les professionnels de Chibougamau se rendront à Lebel-sur-Quévillon, Matagami et Radisson.